

**USAGE
PROFESSIONNEL**

VEBITOX FACOU M PASTA



VEBITOX FACOU M PASTA est un appât rodenticide prêt-à-l'emploi sous forme de pâte fraîche pour la lutte contre les rats et souris. La formule contient des teneurs en graisse qui induit une bonne résistance à l'humidité. Il s'utilise à l'intérieur et à l'extérieur autour des bâtiments, dans les zones ouvertes extérieures, les décharges et déchetteries.

CARACTÉRISTIQUES

Les appâts à base de brodifacoum sont très efficaces sur les rongeurs résistants aux anticoagulants de première génération. Il tue les rongeurs en ralentissant leur capacité de coagulation du sang. Les rongeurs meurent en général 3 à 4 jours après ingestion de l'appât sans éveiller la méfiance des autres rongeurs.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Déposer les appâts dans des postes d'appâtage sécurisés et inviolables, ou dans des points d'appât couverts et protégés. En zone ouverte, décharge et déchetterie, l'appât peut être placé dans les terriers. Couvrir et bloquer l'entrée du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé.

Placer les boîtes sur les parcours empruntés, de préférence à proximité des lieux de gîtes ou des sources de nourriture. Inspecter et réapprovisionner les postes durant la période de traitement, quelques jours après application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.

A - RATS : 200 g (8 à 25 sachets) tous les 5 à 10 m selon l'infestation.

B - SOURIS : 50 g (1 à 3 sachets) tous les 1 à 2 m selon l'infestation.

Vebitox Facoum Pasta est homologué pour une utilisation dans les terriers.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI - STOCKAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Le port de gants (référence technique NF EN 374 partie 1,2, et 3) est obligatoire lors de la pose des appâts, de l'élimination des cadavres et des déchets. Porter un équipement de protection respiratoire lors du transvasement des grains en vrac. Se laver les mains après utilisation.

Les sachets ne doivent pas être ouverts.

Les boîtes d'appât ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Ne pas disposer les appâts sur les surfaces et les ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter la contamination humaine et animale. Les boîtes d'appât ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Les appâts doivent être disposés de manière à minimiser les risques pour les espèces non cibles, pour les enfants, et les animaux de compagnie. Placer les boîtes d'appât en zone non submersible et à l'abri des intempéries. Ne pas appliquer le produit dans les terriers.

Alterner les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition des phénomènes de résistance. Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et mesures d'hygiène publique.

Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance. Ne pas utiliser le produit dans des zones où des cas de résistance sont suspectés ou établis. Prévenir le responsable de l'AMM en cas de non efficacité du traitement ou de signes pouvant être interprétés comme un développement de résistance.

Les postes d'appâtage seront clairement identifiés comme contenant des rodenticides et si possible fixés pour éviter tout déplacement. Enlever les appâts non consommés et les postes d'appâtage en fin de traitement.

Conserver le produit dans un endroit frais, sec et ventilé, hors de la portée des enfants.

ANTIDOTE - L'antidote des anticoagulants est la vitamine K1. L'administration de l'antidote doit se faire sous contrôle médical.

NETTOYAGE DES POSTES - ELIMINATION DU PRODUIT :

Ne pas nettoyer les boîtes d'appâts entre deux applications. Ne pas jeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Les boîtes d'appâts usagées, les appâts non consommés, non utilisés, et entraînés hors des boîtes d'appâts, doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ne doit pas être réutilisé ou recyclé.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet : www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante info@edialux.fr.

AMM
FR-2016-0037

PRODUIT BIOCIDÉ
TP 14

USAGES :
Lutte contre les rats et souris

ACTION ET TRAITEMENT :
Appât prêt-à-l'emploi en sachet de 15 g

TYPE :
Pâte fraîche de couleur bleue

CONTIENT :
0,005% Brodifacoum
0,001% Benzoate de
Dénatonium (amérisant)

**DURÉE DE
CONSERVATION :**
2 ans

AVERTISSEMENT :



**DURÉE DE
CONSERVATION :**
Sachet de 15 g en
seau de 5 kg